



Compte rendu du Conseil Communautaire du 7 Avril 2010 à Sainte Colombe

Présents : Mme BERTHOUMIEU M., Mr LANDES J., Mme LAFAGE F., Mrs GIMENO J., ANDURAND J., FROMENTEZE Y., MONTBERTRAND G., FAURE C., THEIL R., DESCARGUES L., Mme PRUDON M., Mrs DAUGA A., BAGREAUX R., Mme VERMANDE M. Ch., Mr COUDERC S., Mme JAMMES N., Mr DELLAC P., Mme BRUNET J., Mrs BOURRE J.M., TRUEL D., LEWICKI P., LAULAN P., Mmes GASQUET J., CAGNAC., LAMPLE J. MARTINEZ P., ROUMEGOUS C., LANDES J. Mme THAMIE O., Mrs MAMOUL M., LABORIE J.M., GENOT M., POULET R., Mrs NAYRAC J.L., DESCARGUE Ch., DELMAS J.P., Mme BOUVY J., Mrs GRIFFOUL J.L., GOUTAL A., LABLANQUIE Cl., LACAIZE J.CI., LACARRIERE B., SERRES J.C., CAYREL P., CALMETTES S.

Excusés : Mrs CABRIDENS M., CABANES V., VIROLE J., COURTOIS Joël, Mme LANDES M.,

Secrétaire de séance : COUDERC Serge

1- Adoption compte-rendu du conseil communautaire du 27 Janvier 2010

Mr S Calmettes demande qu'une modification soit apportée, concernant le paragraphe 3 sur le PER de Théminettes, en précisant « qu'il ne s'abstient pas » mais « qu'il ne prend pas part au vote en tant que président de l'association BAL »

Il précise également qu'il faut également le modifier pour Mr P Lew icki, au paragraphe 4.

Après ces modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Présentation et vote des comptes administratifs : budget général, budget annexe

Tous les membres du conseil ont reçu en préalable un document de travail faisant apparaître le résultat 2009 et le prévisionnel 2010

Mr P Lagarrigue, percepteur, présente le document budgétaire en détaillant compte par compte. (page 2 à 5)

Résultats 2009 :

▪ Budget général :

La section de fonctionnement est excédentaire de 830160,18 €.

La section d'investissement est déficitaire de 811 972,68 €

L'excédent de fonctionnement est affecté à la section d'investissement ; Mr le président commente ce résultat en précisant que les finances de la CCCSL sont saines, la dette restant faible le résultat 2009 en fonctionnement étant de 208 535,35 € alors qu'il n'était que de 122 347,62 € l'an passé.

▪ Atelier Relais :

La section fonctionnement est excédentaire de 7830,31 €

La section investissement est déficitaire de 2004,81 €, c'est lié à l'emprunt contracté au moment des travaux de départ.

Mr le président précise qu'il s'agit des locaux dans lequel est installée l'entreprise AQS depuis 2002 par le biais d'un bail commercial.

▪ SPANC :

La section fonctionnement est déficitaire de 20345,30 €.

La section investissement est déficitaire de 994,70 €

Mr le président précise qu'en 2009 le résultat est positif pour la première fois en fonctionnement 11910,63 €, le déficit existant résulte de la situation antérieure, il a été décidé de ne pas verser la subvention d'équilibre votée en 2009.

Toutefois 2010 et la dernière année où il nous sera autorisé de verser une subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe, celle-ci est intégrée dans le prévisionnel.

Mr le président informe de l'embauche de Cédric Andrieu dans le cadre d'un CAE 6 mois, éventuellement renouvelable 18 mois, pour le SPANC. Ce dernier se présente à l'assemblée.

Mr le président demande quelle commune est volontaire pour les prochaines visites du SPANC, la commune de Thémines se porte candidate.

▪ ZA Ribaudenque :

La section fonctionnement reste à zéro.

La section investissement est déficitaire de 1 195 509,97 € malgré cela le résultat de l'année soit de 357 963,51€.

Les stocks restent importants du fait que les terrains ne sont pas vendus.

Mme Prudon fait procéder au vote de chaque budget, ils sont votés à l'unanimité des membres présents

3- Vote des taux d'imposition des taxes locales :

Mr J Gimeno, trésorier, présente le document (page 7 document) où apparaissent les 3 simulations.

Il explique que sur ces 3 simulations, le bureau réuni le 06 Avril s'est arrêté sur la 3eme solution, qui présente une variation différenciée.

Taxe habitation : +3%

Taxe foncière bâtie : +3%

Taxe foncière non bâtie : +1%

Taxe professionnelle/CFE : +3%

Cette solution permet un produit fiscal attendu de 805 621 €

Mr le président précise que la contribution de la région n'apparaîtra plus sur la feuille d'imposition 2010.

Un débat a eu lieu lors du bureau sur la répartition part communale et part communautaire, Mr le président a remercié les communes d'avoir tenu leurs engagements sur 2009, ce qui a permis à la CCCSL d'avoir 80000 € de DGF supplémentaire, comme prévu sur la simulation.

La hausse des taux proposés est nécessaire pour accompagner les prises de compétence nouvelles.

Mr le président propose d'engager une réflexion prospective sur 5 ans, afin de pouvoir anticiper sur les années à venir les évolutions de taux. Ce travail pourrait débuter en septembre 2010

Mr J Gimeno précise que le taux de la CCCSL + le taux des communes restent inférieur à la moyenne départementale.

La proposition est mise au vote :

1 contre (Mme Vermande Marie Chantal), proposition votée à la majorité des membres présents

4 – Vote de la taxe d'enlèvement des OM :

Page 8 du document

Mr Gimeno présente la proposition, avec une augmentation de 2%. Cette augmentation est nécessaire pour faire face aux dépenses liées à la réhabilitation de la décharge d'Aynac (450 000 € minimum) la location obligatoire de la parcelle pendant 30 ans, la souscription d'une garantie financière sur la même durée et l'intégralité du service.

Mr P Laulan demande quelle est la part dans le budget pour l'enlèvement des ordures : Mr le président lui indique qu'elle représente environ 641 000 €, trajets inclus.

Mr D Truel fait remarquer qu'il y a une augmentation importante des tarifs du SYDED

Mr S Calmettes répond que l'augmentation est importante mais qu'il s'agit de la première depuis 5 ans et que ramené sur la période ces 5 ans, elle est relativement faible. Une augmentation du coût des transports est également incluse dans ce tarif. La création d'un centre de traitement sur le Lot, ne permettrait pas forcément une baisse des tarifs.

Il n'y pas de solution à bas coût.

Mr J Lample intervient en disant que la solution de la consigne utilisée antérieurement pourrait être une solution.

Mr S Calmettes lui répond qu'actuellement le verre est recyclé à plus de 90%.

Mr le président propose que chaque commune incite ses habitants à utiliser le composteur individuel pour diminuer le tonnage des OM et donc le coût de la facture. Une utilisation plus importante de la déchetterie diminuerait également le tonnage.

La proposition est votée à l'unanimité des membres présents

5 – Présentation et vote des budgets 2010 :

Document page 11 à 28

▪ Budget général

Mr P Lagarrigue présente le budget général, Mr J Gimeno apporte des explications lorsque c'est nécessaire

Section fonctionnement :

En section de fonctionnement, il est proposé 2 552 348 €.

Les précisions suivantes sont apportées par Mr J Gimeno concernant les dépenses :

- Article 6228 : l'augmentation est liée à la prise de compétence petite enfance
- Article 6411 : actuellement 26 salariés, 6 titulaires OM TS +1 CAE, 7 titulaires à la voirie + 2 CAE, SPANC 1 titulaire + 1 CAE, personnel technique et administratif 3 titulaires + 1 CAE + 1 apprenti, chemins de randonnée 2 CAE, culture 1 personne. Une rupture de contrat (Mr Poncie). Les contrats des 2 CAE chemins de randonnées arrivent à leur terme fin Juin, ils sont actuellement à 26 h/semaine et souhaitent passer à 20h. Ils sont renouvelables en CAE. La délibération aura lieu au prochain conseil. L'embauche d'un directeur est intégrée au budget.

Mr le président précise qu'à la création de la CCCSL le budget était de 566 000 €. Cette évolution du budget et du nombre de salariés génère un besoin d'encadrement, une assistance au montage de projets communaux et communautaires.

Mr P Laulan demande si dans le projet de fusion des collectivités, l'embauche d'un directeur ne pose pas de problème. Mr le président précise que l'embauche d'un directeur permettrait d'aider à la réflexion et que les autres CC n'ont pas à ce jour pas l'équivalent de poste.

Mr J Gimeno précise qu'à ce jour, les frais de personnel ne représentent que 35% de la masse du budget. Ce qui reste raisonnable.

- Article 6748 : la subvention exceptionnelle de 95 055 € correspond à la vente du lot Lagarrigue

Concernant les recettes de fonctionnement :

- Article 722 : la somme de 124 000 € correspond à des travaux réalisés en régie. Il est proposé que le PATA puisse intervenir sur des communes extérieures à la CCCSL, ce qui permettrait d'amortir l'équipement.

Mr J Gimeno précise que le budget est présenté en TTC. Il informe que les collectivités locales ne peuvent pas prendre de parts sociales chez un privé (cf. question Lacaze énergies), la seule solution est d'en référer au Conseil d'Etat, ce qui est très aléatoire. Il est proposé d'ouvrir une ligne (qui n'est pas dans le document) concernant la maison médicale et d'y affecter 5000 € sans modifier le budget total.

Mr P Laulan intervient pour dire qu'il faudrait y affecter plus de 5000 € si l'on souhaite que le projet maison médicale avance.

Mr G Montbertrand, concernant l'opération 113, maison de la communauté, demande si le site de Lacapelle- Marival est choisi et si c'est judicieux par rapport aux évolutions à venir. Mr le président lui répond qu'il y a un manque de place avéré, que si on souhaite garder des services à Lacapelle, des bureaux sont nécessaires.

Mr J Gimeno explique que le recours à l'emprunt paraît très élevé à la page 18, mais qu'en réalité les arrêtés de subventions non parvenus ne peuvent être inscrits au budget. Tous les emprunts proposés ne seront pas réalisés. Il précise que pour le PER de Leyme le budget affecté sera respecté alors qu'à Théminettes le budget sera dépassé.

Sont votés à l'unanimité des membres présents le budget 2010 et la création du poste de directeur.

- Atelier Relais

Pages 21-22 du document
Voté à l'unanimité des membres présents

- SPANC :

Pages 24-25 du document
Voté à l'unanimité des membres présents

- ZA Ribaudenque :

Pages 27-28 du document
Voté à l'unanimité des membres présents

Concernant la page 33 du document et les subventions accordées, le principe voté en 2009, a été appliqué, soit une augmentation de 1,10% correspondant à l'augmentation de l'indice de la consommation 2010.

Mr G Destruel (suppléant) remercie pour l'amicale des donneurs de sang et demande s'il est possible d'avoir une place sur le bulletin communautaire. Mr le président lui répond que le nombre de pages du bulletin est limité et qu'il est préférable de mettre une page sur le site en ligne et qu'une réflexion sera ouverte sur la question.

6 – Présentation des activités 2009 de l'OTC, délibération sur la convention d'objectifs et de moyens pour 2010

Mme C Lamothe, présidente de l'OTC, présente le bilan annuel, avec une fréquentation en hausse. Les touristes sont à la recherche d'animations gratuites.

Animations 2009 : marché des producteurs, lancement de la saison, danses Amérique Latine, ballades couchers de soleil, 3 animations enfants.

Le site Internet est en cours de réalisation.

Un contrôle URSSAF a eu lieu sur 2007,2008, 2009 conduisant à un redressement de 151 €.

Pour 2010 les animations seront identiques.

Pour les ballades « coucher de soleil » les communes intéressées doivent rapidement prendre contact avec Magali ; Le groupe de danse est très cher cette année, il n'est pas certain que cette animation puisse être maintenue.

Mr le président propose de renouveler la convention avec l'OTC pour l'année 2010.

La proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

Mr le président demande aux communes intéressées par Cinétoiles de prendre contact avec MC Lavergne.

7 – Proposition d'une contractualisation avec Pro- sport, délibération sur les tarifs piscines et l'indemnité du régisseur

Ouverture de la piscine proposée : 1^{er} Juillet au 31 Août

Mr le président propose de renouveler pour 2010, comme en 2009, un contrat de mise à disposition avec l'association Pro-sport Lot.

Le coût horaire de la mise à disposition, tout inclus, est de 16,84 € jusqu'à 35 h hebdomadaires et de 23,04 € de la 36 à la 43eme heure hebdomadaire.

Tarifs de la piscine :

Une réflexion est engagée pour les enfants nés entre Janvier 2002 et 31 Décembre 2005, afin de proposer la mise en place d'une aide financière pour leur apprendre à nager. Actuellement 128 enfants recensés, 6 communes n'ont pas encore été rencontrées. Lors du prochain conseil, il faudra débattre de la proposition suivant le travail de la commission.

Les tarifs sont détaillés sur le document en annexe 1. Il est proposé de reconduire les tarifs (buvette et entrées) 2009.

Indemnité du régisseur : il est proposé qu'une indemnité de régie piscine et une indemnité régie buvette, d'un montant de 110 € chacune, pour la saison soit versée à la personne qui s'en occupe.

Les propositions sont votées à l'unanimité des membres présents

8- Délibération petite enfance : signature de la convention de financement et gestion du RAPE, aide CAF pour prestations SCIC :

Mr le président propose la signature d'une convention entre l'ASL et la CCCSL précisant les modalités de participation financière de la CCCSL au fonctionnement du RAPE.

Voté à l'unanimité des membres présents à l'exception de Mr P Lewicki qui ne participe pas au vote en tant que président de l'ASL.

Mr le président propose également une délibération permettant d'obtenir une subvention de la CAF concernant le diagnostic petite enfance réalisé par la SCIC.

Voté à l'unanimité des membres présents

9 – Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie existante ;

Voté à l'unanimité des membres présents

10- Délibération de mise à disposition du PER de Théminettes

L'objet initial du vote est la signature d'une convention de mise à disposition de la salle de concert de Théminettes entre la commune de Théminettes et la CCCSL.

MC Lavergne présente un état de la situation du PER de Théminettes dans lequel sont affichés des tarifs de location, calculés par BAL.

Au 7 avril 2010, l'association BAL, chargée d'encaisser les recettes, a modifié ses statuts pour intégrer des élus de la CCCSL et des représentants d'associations et a proposé les tarifs présentés pour la location de la salle. (Annexe 2)

Une discussion s'en suit concernant le ménage (qui le fait ? comment ? quel coût ?), Mme MC Vermande intervient sur les tarifs, car il manque des éléments (ménage, électricité..).

Il ressort de la discussion qu'il faut approfondir les points abordés et avoir une approche plus approfondie juridiquement. La décision est remise au prochain conseil.

11 – Rapport des commissions :

C Faure- Commission santé, social, petite enfance

Mr C Faure informe que le RAPE a ouvert le 06 Avril, avec 7 assistantes maternelles et 11 enfants ; l'itinérance sera mise en place en Septembre.

Maison médicale : réunion prévue le 21 Avril, avec 2 médecins, MSA, CPAM, maires des communes concernées. Il faut continuer à travailler.

P Lewicki, développement économique

Mr P Lewicki informe que la SICASELI a déposé le permis il ya un mois et demi, l'instruction devrait durer 6 mois.

Aménagement du rond-point : une réunion a eu lieu avec les riverains pour leur présenter le projet.

S Calmettes, collecte et traitement des déchets

Par rapport au dernier conseil, seules 2 communes se sont manifestées pour le groupement de commandes sur les aménagements des aires de containers. Si les communes ne se manifestent pas dans la semaine, il sera appliqué la démarche initialement proposée.

JL Nayrac, tourisme, habitat, désenclavement numérique

Chemins de randonnée : Bon travail effectué

Circuits VTT : prêts en Juin

Réseau ADSL : les problèmes de fonctionnement ont été réglés à Cardaillac, et sur Molières. Mr Fougerat doit relancer téléphoniquement les abonnés potentiels d'Aynac, St Bressou, Le Bouyssou, Théminettes.

Site Internet : le nom de domaine a été retenu : cc-causse-ségala-limargue.fr. Formation le 26 et 27 Avril pour 300 € : JL Nayrac, N Latrémoillère, D Boutarix ; Coût annuel du site : 280 €

Signalétique : attente résultat étude charte graphique lancée par le Pays

P Martinez, action culturelle, équipements sportifs

Remise d'un compte rendu à chaque membre

Mr P Martinez précise que pour le PER de Leyme une ouverture est prévue pour le 1^{er} Juin. Un problème électrique est à régler.

Stade d'Anglars : présentation d'un aperçu du projet sur le plan cadastral. Une prochaine réunion est prévue le 19 Mai.

12- Proposition de renouvellement du contrat de maintenance informatique ou proposition d'une solution alternative :

Mr le président présente les 2 propositions :

- conserver la solution actuelle : CCCSL propriétaire des ordinateurs et intervention en maintenance pour 285 €/mois
- mise en place d'un parc de 6 PC neufs + maintenance : 287 €/mois

La CAO réunie le 06 Avril propose de retenir la solution de location.

Votée à l'unanimité des membres présents.

13- Délibération de délégation permanente de commande publique (consultation, passation, exécution)

Il est proposé que le président ait la délégation permanente pour les montants de marché inférieur ou égal à 4000 €.

Voté à l'unanimité des membres présents

14- Informations diverses :

Propositions de la CAO réunie le 06 Avril :

- Acquisition d'un totem pour la ZA de Ribaudenque : la CAO propose de retenir la société « Marmot Sports » qui propose un totem d'1,20 m largeur, de 4m hauteur, pour un montant de 4800 € ht . Consultation auprès de 5 entreprises.

Voté à l'unanimité des membres présents

- Bâtiment communautaire : la consultation a été lancée auprès de 5 architectes, 3 réponses. La CAO propose de retenir le cabinet P Berges pour 49370,87 € TTC.

Une abstention : Mr P Laulan, voté à la majorité des membres présents

- Adoption du bordereau de prix voirie : annexe 3

Voté à l'unanimité des membres présents

Transport à la demande :

Présentation des tarifs à partir du 01 Avril 2010 : augmentation de 2,84% proposée (annexe 4)
Voté à l'unanimité des membres présents

Accessibilité :

Mr le président informe qu'une réunion va avoir lieu pour faire le point sur les obligations. La date est à fixer

Mr G Frescaline clôture la séance.

La séance est levée à 00H.

Le Président

Vincent LABARTHE

Annexes

Annexe 1

TARIFS PISCINE – BUVETTE SAISON 2010

ADULTES	2,40 €
ENFANTS (- de 12 ans)	1,80 €
CARTES ADULTES 15 BAINS	24,00 €
CARTES ENFANTS (- de 12 ans) 15 BAINS	18,00 €
ABONNEMENT SAISON ADULTES	32,00 €
ABONNEMENT SAISON ENFANTS (- de 12 ans)	22,00 €
GROUPE ENCADRE Le Matin, tarif par enfant	0,90 €
par adulte	1,20 €
½ tarif à partir de 18 heures (enfants – adultes) Gratuité pour les enfants de – de 5 ans	

COCA	1,60
OASIS	1,60
PANACHE	1,60
SEVEN'UP	1,60
ICE TEA	1,60
PERRIER	1,60
ORANGINA	1,60
CHIPS	0,50
NUTS	0,80
KIT KAT	0,80
MARS	0,80
M&M'S	0,80
TWIX	0,80
CAFE	0,50
BLOC DE GLACE	1,00

SMARTIES	2,00 €
EXTREME VANILLE	2,00 €
KIT KAT	2,00 €
CHOCOLAT	2,00 €
MEGA AMANDE	2,00 €
BLANC	2,00 €
CHOCOLAT	2,00 €
PIRULO	1,50 €
CRUNCH	
POPS	2,20 €
FRUIT JOY	1,50 €
KIM	1,00 €
NESQUIK	
GO	2,00 €

Annexe 2
PROPOSITION DE TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE CONCERT DE
THEMINETTES

UTILISATEURS	PETITE SALLE		PETITE ET GRANDE SALLES	
	Eté ¹	Hiver	Eté	Hiver
DE LA COMMUNE DE THEMINETTES				
Réunion associative ²	gratuit	15 € / jour	50 € / jour	70 € / jour
Repas (cuisine ³ + vaisselle)	55 € / we	65 € / we	100 € / we	120 € / we
Associations	2 gratuités + 50 € / we ⁴	60 € / we	2 gratuités + 100 € / we	120 € / we
Utilisation régulière/ à l'année		200 € / an		400 € / an
Entreprises/autres	40 € / jour	60 € / jour	80 € / jour	120 € / jour

UTILISATEURS	PETITE SALLE		PETITE ET GRANDE SALLES	
	Eté ⁵	Hiver	Eté	Hiver
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES				
Réunion associative	gratuit	30 € / jour	70 € / jour	100 € / jour
Repas (+ cuisine)	70 € / we	100 € / we	200 € / we	300 € / we
Manifestation culturelle ⁶	2 gratuités + 50 € / we	60 € / we	2 gratuités + 120 € / we	150 € / we
Autres associations	80 € / we	120 € / we	150 € / we	200 € / we
Utilisation régulière/ à l'année		300 € / an		500 € / an
Entreprises/autres	50 € / jour	70 € / jour	200 € / jour	250 € / jour
HORS COMMUNAUTE				
Repas (+ cuisine)	100 € / we	150 € / we	250 € / we	300 € / we
Manifestation culturelle	80 € / we	100 € / we	200 € / we	250 € / we
Autres associations	100 € / we	120 € / we	250 € / we	300 € / we
Utilisation régulière/ à l'année		350 € / an		550 € / an
Entreprises/autres	70 € / jour	90 € / jour	250 € / jour	300 € / jour

¹ Période d'été du 15 avril au 15 octobre

² Sont uniquement concernées les associations reconnues d'intérêt communautaire

³ Le prêt de la cuisine comprend : le piano, le lave-vaisselle, la chambre froide et la gazinière.

⁴ Les associations bénéficient de deux utilisations gratuites par an. Au-delà de ces 2 utilisations, la location de la salle est facturée au tarif indiqué.

⁵ Période d'été du 15 avril au 15 octobre

⁶ Manifestations organisées par une association culturelle. Sont reconnues associations culturelles toutes les associations organisatrices de spectacle vivant, de concert, d'expositions...et concernant les domaines, des arts, du patrimoine et de l'histoire.

Annexe 3 Bordereaux de prix prestation voirie

DESIGNATION de la PRESTATION ou de la FOURNITURE	Unité	Prix unitaire
AGENTS	Journée	160,00
PARTNER	Journée	32,00
EXPERT	Journée	32,00
POINT A TEMPS	Journée	32,00
POINT A TEMPS AUTOMATIQUE	Journée	700,00
CAMION IVECO	Journée	135,00
CAMION RENAULT 15 TONNES	Journée	150,00
CAMION MERCEDES 19 TONNES	Journée	240,00
FOURGON SIMPLE CABINE	Journée	55,00
FOURGON DOUBLE CABINE	Journée	55,00
TRACTEUR CHARGEUR	Journée	95,00
PELLE CASE	Journée	400,00
NIVEL EUSE	Journée	210,00
VIBRANT + REMORQUE	Journée	160,00
BETONNIERE	Journée	27,00
CUREUSE DE SAIGNEES	Journée	40,00
CYLINDRE	Journée	27,00
BALAYEUSE N UE	Journée	25,00
TRONCONEUSE	Journée	35,00
DEBROUSSAILLEUSE	Journée	35,00
PERCHE à ELAGUER	Journée	35,00
KARCHER	Journée	31,00
PULVERISATEUR	Journée	35,00
SABLE 0/6 - MELANGE BETON 0/16 ROULES	Tonne	26,00
GRAVE 0/15	Tonne	11,00
CASTINE 0/6 ROSE (SAT)	Tonne	21,00
	Tonne	9,00
GRAVE - EMULSION 0/10	Tonne	52,00
GRAVE - EMULSION 0/6	Tonne	57,00
0/20	Tonne	11,00
0/60	Tonne	9,00
0/100	Tonne	9,00
STERILE	Tonne	8,00
ENROCHEMENT	Tonne	12,00
GRAVILLONS 6/10	Tonne	25,00
GRAVILLONS 4/6	Tonne	25,00
GRAVILLONS 4/6 SABLIERES (D:1,7)	m ³	40,00
EMULSION 65%	Tonne	490,00
EMULSION 69%	Tonne	510,00
ENROBES A FROID	Tonne	105,00
DESHERBANT	Litre	20,00
CIMENT	Unité	8,00
BUSES Ø 300 en 2.40 m type 135 A (béton)	Unité	45,00
BUSES Ø 400 en 2.40 m type 135 A (béton)	Unité	65,00
TETE de BUSE de SECURITE Ø 300	Unité	65,00
TETE de BUSE de SECURITE Ø 400	Unité	90,00
TUYAU type ECOBOX Ø 300	ml	13,00
TUYAU type ECOBOX Ø 400	ml	26,00
matériel et matériaux DIVERS	Prix d'achat	

Annexes 4

Tarifs du transport à la demande à compter du 1^{er} avril 2010

Nombre de personnes transportées ensemble	Tarifs
1 à 4	0.53 € T.T.C.
5 à 12	0.76 € T.T.C.
13 et +	0.91 € T.T.C.